

**Commission permanente du Conseil général des Ardennes du 26 août 2011 :
Synthèse des principales décisions**

Les collèges départementaux utiles aussi hors du temps scolaire

Le président a donné communication des autorisations d'utilisation des collèges du département lors des périodes de fermeture aux scolaires. 19 autorisations ont été accordées, essentiellement les gymnases pour l'organisation d'événements sportifs associatifs ou les locaux de restauration pour l'organisation de centres de loisirs.

44 conventions spécifiques pour un transport scolaire personnalisé

Le Conseil général organise des circuits de transport scolaire spécifiques dans des zones non desservies par un service de transport scolaire ou une ligne régulière. Cette action permet à des élèves habitant dans des zones isolées ou difficiles d'accès pour un car, de bénéficier d'une offre de transport adaptée. Ces navettes, assurées essentiellement par voiture particulière, assurent une liaison domicile-école ou une correspondance avec le car. Pour l'année scolaire 2011-2012, 44 conventions sont établies par l'intermédiaire des communes ou groupements de communes, pour un budget estimé de 379.093 €.

Aménagement du parc d'activités de Château-Porcien

Dans le cadre du développement économique du territoire de la communauté de communes des Plaines du Porcien, le Conseil général va aménager en prolongement du parc d'activités existant, une plateforme de 11.000 m². La Communauté de communes rachètera les terrains au prix de 50% de la valeur des études et travaux réalisés, estimés à 268.540 € HT, pour en assurer la commercialisation.

Requalification de la zone industrielle de Donchery

La Commission permanente a décidé d'allouer à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes une avance d'un montant de 700.000 € remboursables en 8 annuités avec un différé de 2 ans. Cette avance va lui permettre de mener la requalification de la zone industrielle de Donchery, afin de la rendre valorisante et accueillante pour de nouveaux investisseurs.

Prospection économique au Vietnam et en Asie du Sud-Est

Le Conseil général a attribué 21.726 € à la CCI des Ardennes pour contribuer, à hauteur d'un tiers, aux frais engagés par la mission de prospection menée en novembre 2010 par 6 entreprises ardennaises au Vietnam et élargie à l'Asie du Sud-Est.

121.000 € pour aider à l'activité de trois entreprises

Dans le cadre du dispositif d'aide aux investissements d'envergure, une société spécialisée dans l'entretien et la réparation de véhicules automobiles à Givet va bénéficier d'une aide de 31.000 € sous forme d'avance à taux zéro, remboursable sur 7 ans après un différé d'un an. Le projet de reprise comprend le rachat du fonds de commerce et des investissements matériels. Il s'accompagne du maintien des 3 emplois actuels et de la création de 2 autres emplois.

Une entreprise implantée à Donchery et spécialisée dans la fabrication et réparation d'objets en aluminium et en étain, va bénéficier, dans les mêmes conditions, d'une avance remboursable d'un montant de 41.000 €. Cette aide devrait permettre la création de 3 emplois supplémentaires.



Une imprimerie implantée à Givet va bénéficier également d'une avance remboursable à taux zéro d'un montant de 49.000 €. Le projet de reprise comprend notamment le rachat d'un bâtiment et des investissements matériels. Il s'accompagne de la création de 7 emplois, dont 2 anciens salariés, avec pour objectif 3 embauches supplémentaires à moyen terme.

26.000 € pour des lotissements à Briulles-sur-Bar et Saulces-Champenoises

La Commission permanente a décidé de l'attribution de deux subventions à la réalisation de lotissements. La commune de Briulles-sur-Bar se voit attribuer 20.119 € correspondant au montant des intérêts de l'emprunt contracté par la commune pour un lotissement de 11 parcelles.

La commune de Saulces-Champenoises se voit attribuer 5.835 € pour un lotissement de 6 parcelles.

1,291 millions d'€ pour 5 opérations dans le cadre du Programme de rénovation urbaine

Le Conseil général s'est inscrit de façon volontariste dans le Programme National de Rénovation Urbaine en finançant les opérations mises en œuvre dans les villes de Charleville-Mézières, Sedan, Fumay et Revin. Une autorisation de programme de 28 millions d'€ a été ouverte pour cela, en ciblant les opérations de démolitions de logements sociaux, constructions de nouveaux logements sociaux et acquisitions-améliorations, aménagements d'espaces publics, commerciaux et artisanaux, réalisations d'équipements publics et locaux associatifs. La priorité y est donnée au logement.

Dans ce cadre, la Commission permanente s'est prononcé favorablement à l'accompagnement de 3 opérations de logements sociaux à Charleville-Mézières et 2 opérations d'aménagement d'espaces publics à Charleville-Mézières, Prix les Mézières et Sedan, pour un montant total de 1,291 millions d'€.

Des parrains/marraines pour les enfants accueillis par les assistants familiaux

Afin d'assurer la continuité de l'accueil de l'enfant dans diverses situations d'absence de l'assistant familial, le Conseil général crée le statut de parrain. Le parrain est proposé par l'assistant familial. Connaissant bien l'enfant, entretenant avec lui une relation chaleureuse, il présente les conditions morales et matérielles pour pouvoir l'accueillir de temps en temps. L'engagement du parrain repose sur le bénévolat, la durabilité de l'accueil et la concertation avec l'assistant familial et l'éducateur référent. Il se matérialise par une convention signée avec le Conseil général.

Lien précoce mère-enfants : trois nouvelles associations soutenues

Pour soutenir les actions visant à accompagner les parents dans la construction du lien précoce avec l'enfant, plusieurs associations vont bénéficier d'une subvention.

Le Centre social d'Orzy à Revin est aidé à hauteur de 11.000 € pour son accueil de la petite enfance dénommé « Pomme d'Api ».

Couples et familles des Ardennes, basée à Jandun, bénéficie d'une subvention de 2.500 € pour permettre son action d'information et de soutien auprès des jeunes et des couples, notamment en aidant des femmes victimes de violences conjugales.

Le Comité départemental d'éducation pour la santé (CODES) de Charleville-Mézières obtient une aide de 5.000 € pour son action dénommée « les lucioles » ayant pour but de promouvoir les attitudes de prévention en matière de risques liés à la sexualité chez les jeunes de 12 à 25 ans, à Charleville-Mézières et Revin.

Les amendes permettent 32 projets routiers



La Commission permanente a effectué une première répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. 371.865 € ont ainsi été attribués à 32 projets d'aménagements liés à la sécurité routière dans les communes et communautés de communes du département.

Assistance du Conseil général aux communes de Fumay, Givet et Poix-Terron pour leur approvisionnement en sel

Une convention a été approuvée par les conseillers généraux afin de permettre aux communes de Fumay, Givet et Poix-Terron l'accès aux dépôts de sel de déneigement du Conseil général. Ces communes, qui ne disposent pas de dépôt, pourront utiliser le stock du Conseil général pour plus de réactivité, avec l'obligation de réapprovisionner ce stock à mesure de leurs sorties.